

DELIBERATION PORTANT SUR LE DOCUMENT COMPLEMENTAIRE AUX REGLES RELATIVES AUX ETUDES ET A  
L'EVALUATION DES CONNAISSANCES – ÉCOLE DE DROIT

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE  
CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2017,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente de la CFVU, en charge des formations ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

d'adopter le document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances de l'École  
de Droit tel que joint en annexe.

Membres en exercice : 41

Votes : 28

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions: 3

Le Président,



**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA 2017-09-26-02

TRANSMIS AU RECTEUR : 31 OCT. 2017

PUBLIE LE : 31 OCT. 2017

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

**Année universitaire 2017 - 2018**

## *Ecole de Droit*

# DOCUMENT COMPLEMENTAIRE AUX REGLES RELATIVES AUX ETUDES ET A L'EVALUATION DES CONNAISSANCES

Conseil de Gestion de l'Ecole de Droit : avis favorable les 10 juillet et 29 août 2017 \*  
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations  
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

\*Extrait de procès-verbal signé par le Directeur de composante en PJ

Conformément aux Règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances, il convient de définir les modalités spécifiques à la composante :

### Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé :

- 30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures
- 1 h pour les épreuves de 3 heures et plus.

Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante hormis les Licences du Portail Droit AES Economie et Gestion pour lequel le retard toléré est de 15 minutes.

### Contrôle de l'assiduité aux enseignements :

Licence	Licence Professionnelle	Master
<p>Contrôle via l'appel, dans tous les EC en contrôle continu (quelle que soit l'UE)</p> <p>Défaillance au-delà de 3 absences justifiées ou injustifiées (par EC)</p>	<p>Contrôle via l'appel, dans tous les EC en contrôle continu (quelle que soit l'UE)</p> <p>Défaillance au-delà de 1 absence justifiée ou injustifiée (par EC)</p>	<p>Contrôle via l'appel, dans tous les EC en contrôle continu (quelle que soit l'UE)</p> <p>au-delà de 2 absences justifiées ou injustifiées (par EC), l'absence justifiée correspond à un zéro à l'EC comptant dans le calcul de la moyenne de l'UE</p> <p>au-delà de 2 absences justifiées ou injustifiées (par EC), l'absence injustifiée entraîne la défaillance de l'étudiant</p>

### Nombre d'absences tolérées pour lors d'épreuves de contrôle continu :

La composante distingue-t-elle les absences justifiées des absences injustifiées :

Licence	Licence Professionnelle	Master	Autre <i>(préciser : DUT, études en santé, études d'ingénieur...)</i>
<p>Oui</p> <p>En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est proposée</p> <p>L'absence non justifiée entraîne la défaillance de l'étudiant</p>	<p>Non</p> <p>Une absence tolérée, puis défaillance de l'étudiant</p>	<p>Oui</p> <p>En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est proposée</p> <p>L'absence non justifiée entraîne la défaillance de l'étudiant</p>	

## Compte-rendu de la réunion du Conseil de Gestion de l'École de Droit

Lundi 10 juillet 2017 à 17 heures – Salle des Actes

**Présents** : M. ANDRIEUX – M. ARNAUD - Mme BAUDOIN - Mme BERTRAND –Mme CAIRE- Mme CHAMBON – Mme DELPIT - M. FRANCOIS – Mme JACQUEMET-GAUCHE- M. LE POMMELEC – Mme MARLIAC- M. NICOLAE-- Mme ROCHE.

**Présents à titre de membres invités** : Mme BRINGUIER – Mme LACROIX.

**Excusés ayant donné procuration** : M. CHARILLON- Mme D'INTRONE- M. LAURENT-BONNE - M.PERRIER – M. PIERRU- M. TERRISSE.

**Présidence de la séance** : Madame le Doyen Christine BERTRAND.

La séance est ouverte à 17 h, Salle des Actes.

1 – Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 13 juin 2017.

**Approbation à l'unanimité.**

2 – Diplômes d'université

Madame le Doyen donne la parole à M. François pour présenter le DU Droit du travail et dialogue social dont il est l'un des co-directeurs. Monsieur François explique le souhait des directeurs de séparer la partie relative au droit du travail de celle relative au dialogue social. Les cours ont été rationalisés afin d'éviter des redites et le volume horaire a été réduit à 100 heures.

**Avis favorable à l'unanimité.**

Madame le Doyen présente ensuite le DU médiation. Elle rappelle que celui-ci n'a pas ouvert en 2016-2018, faute d'atteindre l'équilibre financier. La thématique étant importante, une maquette refondue et allégée (160 heures) grâce à la suppression du module médiation scolaire est proposée au Conseil.

**Avis favorable à l'unanimité.**

Madame le Doyen donne la parole à Monsieur Andrieux pour présenter le projet de DU GRC. Monsieur Andrieux, après avoir brièvement présenté son parcours aux membres du Conseil, explique que le DU répond à un besoin du marché en raison de l'accroissement des contraintes réglementaires qu'il s'agisse de soft law ou de hard law. Les entreprises ont créé de nouvelles fonctions autour de la gestion des risques et la compliance. Le DU abordera les domaines réglementaires qui créent le risque, les méthodologies de gestion et de prévention des risques, l'approche par domaine (sur certains domaines identifiés) et la stratégie à adopter

par l'entreprise. Le public visé est composé aussi bien d'étudiants que de professionnels. L'équipe pédagogique est composée de professionnels représentatifs des différentes matières.

Madame le Doyen précise que la maquette comporte 40 heures d'enseignement. Monsieur Arnaud demande des précisions sur le conseil de perfectionnement, précisions qui lui sont apportées par Madame le Doyen.

Le tarif proposé au Conseil est de 900€, avec un tarif exonéré à 600€.

Monsieur Nicolae demande pourquoi la compensation entre UE est sans objet, Madame le Doyen explique que le contrôle des connaissances se fait par une épreuve unique.

**Avis favorable à l'unanimité concernant le cahier des charges.**

**Avis favorable à l'unanimité concernant le tarif.**

Madame le Doyen présente au Conseil les modifications concernant le DU Droit et techniques de l'immobilier.

**Avis favorable – 2 abstentions**

Madame le Doyen présente au Conseil les modifications concernant le DU Stratégie Juridique et Fiscale de l'Entreprise Innovante.

**Avis favorable à l'unanimité.**

### 3) Modalités de contrôle des connaissances

Madame le Doyen explique que les modalités de contrôle des connaissances de la licence ne sont pas présentées car des arbitrages sont encore en cours pour les mentions économie et management. Par ailleurs, en raison de l'afflux d'étudiants attendu – tant pour des raisons démographiques que de conjoncture locale- des difficultés de gestion sont à prévoir et il pourrait y avoir une révision de la maquette.

Madame le Doyen donne la parole à Madame Baudoin, directrice des études pour présenter le document général qui reprend les précisions propres à l'Ecole de Droit, relativement aux règles communes adoptées par l'Université. Monsieur Nicolae demande pourquoi il n'y a pas de distinction entre absence justifiée et injustifiée en licence. Madame le Doyen précise que cette disposition permet de répondre à une demande de la scolarité qui rencontre des difficultés à identifier les justificatifs présentés et qui est victime d'une forte incivilité des étudiants à l'occasion de la justification des absences. Monsieur Arnaud et Monsieur Nicolae expliquent que les étudiants sont généralement opposés à cette mesure mais qu'ils ne la trouvent pas choquante. Ils rappellent la difficulté pour les étudiants salariés d'être informés puis d'obtenir le bénéfice du RSE.

**Avis favorable à l'unanimité.**

Madame Baudoin présente ensuite les documents spécifiques à chacune des mentions de master et à la capacité. Ces documents ont été établis avec les responsables de formation.

Pour les masters, des règles communes ont été adoptées : épreuve écrite de 3 heures pour une matière dispensée en CM et TD, 1 heure si elle est dispensée uniquement en TD... En S4, beaucoup de responsables de formation ont fait le choix du contrôle continu afin de laisser plus de temps pour les stages. Pour les cours mutualisés, un régime commun ou harmonisé est retenu la plupart du temps. La durée du stage est de deux mois en règle générale, il peut y avoir des exceptions selon la tonalité du master. Des règles communes sont également adoptées pour le RSE. Enfin, en seconde session, toutes les épreuves sont des épreuves écrites d'une heure. Madame le Doyen précise que le master Droit notarial est dérogatoire en raison de son régime réglementaire spécifique. Monsieur Arnaud précise qu'il souhaite s'abstenir car les documents sont difficilement lisibles.

**Avis favorable – 1 abstention pour le master mention droit notarial.**

**Avis favorable – 1 abstention pour le master mention droit privé.**

**Avis favorable – 1 abstention pour le master mention droit public.**

Madame le Doyen présente le document relatif à la capacité. Dans la limite de la contrainte des textes, et du coût constant, quelques nouveaux cours ont été ajoutés. La spécificité de la capacité explique l'absence de contrôle continu, de RSE, de stage...

**Avis favorable à l'unanimité.**

#### 4. Responsables de formation

Madame le Doyen propose au Conseil la nomination de Monsieur Anthony Maymont en tant que responsable de la L1 Droit, en remplacement de Monsieur Dounot qui a accepté de nouvelles responsabilités.



**Avis favorable à l'unanimité.**

#### 5. Questions diverses

Madame le Doyen propose au Conseil de voter un calendrier rectificatif pour la licence professionnelle Droit et gestion de l'habitat social, le précédent contenant une erreur sur la date des vacances de Noël.

**Avis favorable à l'unanimité**

Madame le Doyen informe le Conseil du budget de l'École de Droit, ainsi que le prévoient les statuts. Ce budget est très lié au budget de l'UCA qui vient d'adopter un budget rectificatif avec prélèvement sur les réserves. Le budget de l'École de Droit dépend de la dotation donnée par l'Université. Le budget de fonctionnement est historiquement faible (170 000€) et son augmentation de 20 000 € a été demandée dans le CPOM. La sanctuarisation de la partie RH a également été demandée.

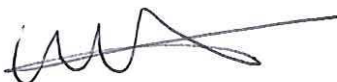
Nos autres recettes sont constituées de revenus liés à la formation continue, l'apprentissage et la taxe d'apprentissage. La formation continue est en baisse avec le non renouvellement du marché de préparation au concours de commissaire de police par le ministère de l'intérieur. Madame le Doyen remercie Madame Marliac pour tout le travail accompli sur ce marché. Le vrai défi sera alors d'augmenter la formation continue, notamment par les DU. Par ailleurs, une formation en apprentissage ouvre pour la première fois avec le parcours GEFIRE. Monsieur Andrieux demande des précisions sur le contrat d'apprentissage dans ce parcours. Enfin, la taxe d'apprentissage constitue une recette non négligeable même si sa collecte est compliquée.

En dépenses, de très nombreuses réductions des coûts ont été faites : papier, reprographie, frais de mission, affranchissement, téléphone, frais de réception... Monsieur Arnaud demande si d'autres coupes peuvent être faites. Madame le Doyen explique que la préparation à l'ENM est la formation qui pourrait être supprimée car elle coûte cher par rapport au nombre d'étudiants concernés. Elle reste toutefois une vitrine importante pour l'IEJ. Monsieur Arnaud demande si des coupes seront faites ailleurs dans l'Université. Madame le Doyen précise qu'il y a encore des incertitudes à l'échelle de l'UCA sur la nouvelle offre de formation.

Ayant vérifié qu'il n'y avait pas d'autre question diverse, Madame le Doyen lève la séance à 18h50.

Clermont-Ferrand, le 18 juillet 2017.

La secrétaire de séance,



Claire-Marie BRINGUIER



Le Doyen,



Christine BERTRAND

## Compte-rendu de la réunion du Conseil de Gestion de l'École de Droit

**Mardi 29 août 2017 à 17 heures – Salle des Actes**

**Présents** : M. ARNAUD - Mme BAUDOIN - Mme BERTRAND –Mme CAIRE-- Mme DELPIT - M. FRANCOIS – Mme MARLIAC- Mme ROCHE.

**Présents à titre de membres invités** : Mme BRINGUIER – M. MARCHAND- M. RIFFARD.

**Excusés ayant donné procuration** : M. ANDRIEUX – Mme DUBOIS - Mme JACQUEMET-GAUCHE - M. LAURENT-BONNE - - M. LE POMMELEC– M. PIERRU- M. NICOLAE.

**Excusés** : Mme CHAMBON

**Présidence de la séance** : Madame le Doyen Christine BERTRAND.

La séance est ouverte à 17 h, Salle des Actes.

1 – Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 10 juillet 2017.

***Approbation à l'unanimité.***

2 – Maquettes et modalités de contrôle des connaissances

Madame le Doyen donne la parole à M. Marchand, responsable de la licence mention AES pour présenter maquettes et modalités de contrôle des connaissances de la licence mention AES et mention Droit. M. Marchand présente les documents au Conseil et précise qu'il y a peu de modifications. Les principales modifications tiennent aux volumes de référence de chaque enseignement (le TD passe à 16 heures au lieu de 15h ; le CM à 24 h au lieu de 25h) et à l'introduction d'une seconde session matière par matière (à la place de l'épreuve unique) sauf dans les parcours « métiers de l'immobilier » et « assistant juridique ». Madame le Doyen précise que le référentiel national est contraignant, ce qui explique le peu de changements. Madame le Doyen demande si une règle a été formalisée concernant le nombre d'étudiants nécessaire à l'ouverture des mineures. Monsieur Marchand précise que rien n'a été écrit et qu'en règle générale, l'ouverture est possible à partir d'une vingtaine d'étudiants.

**Avis favorable (une abstention) pour les deux documents concernant la licence mention AES.**

**Avis favorable (une abstention) pour les deux documents concernant la licence mention Droit**

Madame le Doyen donne ensuite la parole à Monsieur Marchand pour présenter le régime transitoire concernant la licence. Monsieur Marchand précise que deux situations sont concernées : le cas d'un saut de matière entre deux années et le cas des redoublements. Pour ce dernier cas, un contrat pédagogique établi par l'UCA est maintenant obligatoire. Une discussion s'engage sur l'utilisation et les conséquences de contrat. Pour l'hypothèse d'une matière changeant d'année, les étudiants ayant validé la matière peuvent demander le report



de la note. Une discussion s'engage sur le périmètre du report de note. Il est décidé que celui-ci se fera toujours en faveur de l'étudiant.

Madame le Doyen donne la parole à Madame Baudoin, directrice des études, pour présenter le régime transitoire pour les masters. Madame Baudoin précise que certains masters ont un régime particulier pour cette année en raison d'un changement de maquettes et qu'un formulaire a été préparé par la scolarité.

**Avis favorable à l'unanimité pour les deux régimes.**

Madame le Doyen présente au Conseil la rectification d'une erreur concernant la maquette de la licence professionnelle Droit et gestion de l'habitat social. Monsieur Riffard demande des précisions sur l'intitulé exact de cette licence professionnelle et regrette la confusion avec le parcours métiers de l'immobilier de la licence.

**Avis favorable à l'unanimité.**

Madame le Doyen présente au Conseil les modalités de contrôle des connaissances des deux licences professionnelles.

**Avis favorable à l'unanimité pour les deux régimes.**

### 3. Questions diverses

Madame le Doyen propose au Conseil de voter le calendrier de l'alternance pour le Master Droit et Fiscalité de l'Entreprise/ Gefire. Ce calendrier est nécessaire avec l'ouverture de la formation à l'apprentissage.

**Avis favorable à l'unanimité**

Madame le Doyen propose au Conseil de rectifier le cahier des charges du DU Gouvernance, risques et conformité, formation dont le volume global est de 40 heures mais dont la maquette ne faisait apparaître que 38 heures. Deux matières passent donc à 3 heures au lieu de 2 afin de respecter le volume prévu.

**Avis favorable à l'unanimité**

Monsieur Arnaud demande si l'intitulé « langues » sur certaines maquettes implique d'autres langues que l'anglais. Madame le Doyen explique que seul l'anglais est enseigné, en raison de la composition de notre équipe pédagogique. L'intitulé sera remplacé par anglais à partir de la prochaine année universitaire.

Monsieur Arnaud demande ce qu'il en est de l'augmentation des effectifs prévue en 1<sup>ère</sup> année. Madame le Doyen donne les chiffres d'inscription actualisés. Une discussion s'engage sur

les hypothèses envisageables pour l'année.

Ayant vérifié qu'il n'y avait pas d'autre question diverse, Madame le Doyen lève la séance à 18h15.

Clermont-Ferrand, le 30 août 2017.

La secrétaire de séance,

**Claire-Marie BRINGUIER**



Le Doyen,

**Christine BERTRAND**

